

Des spécialistes français considèrent que l'amende étasunienne contre une banque française viole les normes internationales



Paris, 11 juin, (RHC).- Des spécialistes français ont déclaré que l'amende multimillionnaire imposée par Washington à la banque BNP Paribas, pour avoir violé le blocus étasunien contre Cuba est une violation du droit international et des normes de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Dans un article publié à Paris, le professeur de droit Xavier Bucobza explique qu'un blocus ne peut pas avoir de légitimité universelle que s'il n'est adopté par l'ONU ou par une convention mondiale ratifiée par la majorité.

Ce professeur signale que rien ne peut rendre légitime le fait que les points de vue d'un pays en conflit avec un autre soient imposés au reste de la planète.

D'autres analystes ont dénoncé le fait que la puissance économique des États-Unis n'a pas de limite d'espace ou de personne, ce qui leur permet de dicter au reste du monde leur politique de blocus.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/25584-des-specialistes-francais-considerent-que-lamende-etasunienne-contre-une-banque-francaise-viole-les-normes-internationales>



Radio Habana Cuba